

Réunion du 25 septembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 76
Nombre de votants : 84

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSSE, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Bernard MELIANDE, Marie-Luce MUSEL, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Bernard TURPAIN), Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU,

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Madeleine BROLESE (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Mathias DUCAMIN, Michel DARETTE, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Michel JESER, Paul MONTAUT, Jean-Luc NOURY, Anthony BERBEL (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Olivier MOUNOLOU, Philippe GAUDET (pouvoir à M. Bernard MELIANDE), Emmanuel HANON (pouvoir à M. Marc CAUHAPE), Claire-Lise LAFOURCADE (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Catherine LEYGUES (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), Valérie MARQUEHOSSE, Patrick PEYRE-POUTOU (pouvoir à Mme Jacqueline LACLAU-PECHINE), Bernard TURPAIN, Raymond INCHASSENDAGUE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 2 : AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE EN FAVEUR D'ATOUT VERT

Rapporteur : M. Didier REY

L'entreprise ATOUT VERT a été créée en 1996 à Argagnon et a fait l'objet d'une reprise familiale par Stéphane REY en 2000. Depuis, Stéphane REY n'a cessé de développer l'entreprise, passant de 2 à 48 emplois. Il a aussi développé l'activité en créant des établissements secondaires ou agences à Toulouse et Noé (31), Belin-Beliet (33), Biscarrosse, Peyrehorade et Mont-de-Marsan (40) et Ibos (65). Le siège social reste basé à Argagnon. Il a également créé ALTER-EV, entreprise adaptée spécialisée dans l'entretien des espaces verts créée en 2012 (dont 80 % du personnel de production est recruté parmi un public handicapé) et ATOUT VERT TRANSPORT en 2016 sur une activité de collecte de déchets, et ce dans le cadre d'une structuration de ses activités, l'activité existant déjà auparavant.

Le projet objet de ce rapport montre encore la volonté de structuration et de développement portée par le dirigeant. Il consiste en la construction de locaux fonctionnels sur la zone Eurolacq 2 à Artix.

Cette construction, de 651 m² couverts dont 92 m² de bureaux et locaux de vie pour le personnel, va permettre à l'entreprise de disposer d'une surface de travail plus grande, de mettre en place des stockages adaptés, des locaux de vie pour le personnel permettant un plus grand bien-être au travail et une amélioration de la cohésion des équipes.

Cela va ainsi permettre le développement d'outils d'organisation plus performants et respectueux de l'environnement et du confort de travail : le projet comprendra une aire de lavage aux normes environnementales, des zones de stockage de plants et matériaux avec système de chargement ergonomique et arrosage à partir de la récupération d'eau pluviale, une aire de tri pour leurs déchets, une salle de réunion, des locaux de vie, vestiaires et réfectoire équipés.

Cette implantation, avec un dépôt au cœur de leur zone géographique de travail, va permettre le développement économique de l'entreprise et le raccourcissement des déplacements pour se rendre sur les chantiers engendrant ainsi des économies financières et environnementales.

Cela favorisera également le développement social de l'entreprise avec des recrutements complémentaires et une meilleure inclusion professionnelle des travailleurs handicapés grâce à un site mieux adapté.

L'entreprise a inscrit ce projet dans sa stratégie RSE globale (certifiés AFNOR). Ce projet va développer son ancrage territorial dans un métier qui n'est pas délocalisable et qui nécessite de s'adapter en permanence aux évolutions législatives, réglementaires et environnementales.

La création de 8 emplois sur 3 ans est envisagée avec une croissance de chiffre d'affaires estimée à 20 %.

L'entreprise a d'ores et déjà obtenu le permis de construire.

L'investissement total est estimé à 349 743,01 € HT. L'enveloppe de dépenses éligibles retenue est de 332 743,01 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'octroyer** une subvention de 33 274,30 € HT représentant 10 % de l'assiette éligible retenue à hauteur de 332 743,01 € HT € HT,
- **d'autoriser** son Président à signer avec la SARL Atout Vert la convention qui fixe les modalités de versement de ladite subvention, convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/09/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/09/2017